

Ville de 
JUZIERS

Mairie
Place du Général de Gaulle
78820 JUZIERS
Tél : 01 34 75 28 00
Fax : 01 34 75 69 82
secretariat-mairie@juziers.org
www.juziers.fr

**ARRETE MUNICIPAL PORTANT A TITRE TEMPORAIRE
AUTORISATION DE TRAVAUX**
N° 2026 – TEMP 06

Le maire de la commune de JUZIERS,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la route et le Code de la voirie routière
Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;
Vu la demande formulée par écrit le 19 janvier 2026 par la SARL AZTP pour le compte d'Enedis ;
Vu l'intérêt général ;

Considérant les travaux d'ouverture de tranchée pour la création de branchements aéro-souterrain qui auront lieu entre le 05 et le 27 février 2026 de 08 heures 00 à 17 heures 00, rues de l'Église – Janine Vins – de Mézy et route de la Chartre à JUZIERS.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement dans un but de sécurité publique ;

ARRETE :

Article 1. Le stationnement des véhicules sera interdit à proximité des chantiers entre le 05 et le 27 février 2026 :

- 2 rue de l'Église ouverture fouille 3 m de tranchée pour branchement souterrain
- 15 rue Janine Vins ouverture fouille 2 m de tranchée + 4 places de stationnement
- 5 rue de Mézy ouverture fouille 4 m de tranchée + 4 places de parking
- 1 route de la Chartre ouverture fouille 4 m de tranchée + 4 places de parking

Article 2. La signalisation réglementaire est à la charge de la société AZTP. Les riverains seront informés par écrit par la société chargée des travaux.

Article 3. Le stationnement des véhicules sera déclaré gênant à proximité du chantier conformément aux dispositions de l'article 417-10 du code de la route.

Article 4. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5. Le présent arrêté sera affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de JUZIERS.

Article 6. Madame le maire de la commune de JUZIERS, Monsieur le commissaire de police de MANTES LA JOLIE, Monsieur le responsable de la police municipale de JUZIERS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à JUZIERS, le 21 janvier 2026.

Le Maire, Ketty VARIN

Dossier suivi par :

Philippe MILLET

Tél : 06 43 05 91 08

police.municipale@juziers.org

